

**Réservation**

Nom

Prénom

**OUI, je participerai au repas à l'issue de l'Assemblée Générale (10h00) le dimanche 20 février vers 12h30 au Restaurant St Jacques à Guiclan ( prix du repas: Adulte.....17€ - Enfant.....10€)**

*Je réserve le restaurant pour.....adultes et.....enfants, et je joins un chèque de.....€ à l'ordre de l'AMF*

**Faire parvenir cette réservation au secrétariat avant le 4 février 2011**

**Moulin du Pont 29460 DAOULAS tel 02 98 46 21 25**

**Participation**

Nom

Prénom

**OUI, je participerai à l'Assemblée Générale le dimanche 20 février 2011 à partir de 10h00 à GUICLAN salle Compostelle Centre Missionnaire St Jacques**

**Faire parvenir cette convocation au secrétariat avant le 4 Février 2011**

**Moulin du Pont 29460 DAOULAS tel 02 98 46 21 25**

**POUVOIR**

Je soussigné(e) M. ou Mme

adhérent(e) de l'AMF donne procuration pour me représenter lors de l'A. G. du 20 février 2011

à M. ou Mme

pour voter en mon nom et en tant que de besoin sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Signature

**Acte de Candidature pour participer au Conseil d'Administration**

Nom

Prénom

Pour un période de 3 ans

pour une période de 2 ans

Signature

**Assemblée Générale Ordinaire**

Sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AMF, les membres de l'association à jour de leur cotisation 2010. Ils sont seuls à pouvoir participer aux votes. Tout nouvel adhérent ou personne s'intéressant aux moulins peut assister et participer à cette journée.

**L'A. G. aura lieu à Guiclan à 10h00 dans la salle Compostelle sur le site du Centre Missionnaire de St Jacques le dimanche 20 février 2011.**

**ORDRE DU JOUR**

1 - Rapport moral et d'activités par le Président

2 - Compte de gestion, bilan par le Trésorier

3 - Election Renouvellement des membres sortants du C.A.

Conformément aux statuts : Ils y a quatre sortants : Mme Yvonne TROMELIN, M. Benoît HUOT, M. Hervé RICOU et M. Louis LAVANANT. Deux membres sont à renouveler pour une période de deux ans : M. Jean Pierre CLOAREC et M. Jean-Pierre TROMELIN.

Les membres sortants et les personnes désirant faire parti du nouveau Conseil d'administration doivent faire acte de candidature par une lettre manuscrite.

Le Président

